



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE  
CONVOCAION**

**14 Décembre 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 06  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°52/2015/MT**

**Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry :  
Modification du plan de financement**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

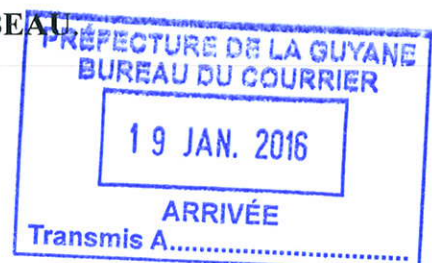
**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Vincent MAYEN, Conseiller  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :** M. Christian PORTHOS, Conseiller  
Mme Marlène MONTET, Conseillère  
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



**DELIBERATION N°52/2015/MT**  
**Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry :**  
**Modification du plan de financement**

De 2008 à 2009, afin d'accueillir ses jeunes sportifs, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a réhabilité le plateau sportif du bourg de Montsinéry pour la somme totale de 125 000 €. Cette réhabilitation s'est faite aussi bien sur le plateau sportif que le local sanitaire-vestiaire.

Toutefois, bien qu'étant très apprécié par les jeunes sportifs de la Commune, le plateau omnisports du bourg de Montsinéry est peu, voire pas, utilisé durant « la saison des pluies », faute de couverture.

C'est à ce titre que la municipalité soucieuse de ses jeunes administrés, a initié par délibération n° 2008/38/MT, le projet de couverture dudit plateau pour le rendre opérationnel toute l'année.

Les travaux de construction, proposés en 2008 par une entreprise spécialisée dans le domaine de la charpente métallique, consistaient à réaliser une superstructure métallique avec couverture en tôles pour un coût d'objectif de 169.422,80 €. Aussi, cette opération bénéficie d'une subvention de 85.000€ au titre du contrat territorial signé en date du 7 février 2012 avec la Région Guyane. De plus, en 2013, par délibération n° 2013/40/M-T, la Commune a délibéré favorablement sur l'affectation de la réserve parlementaire (20.000 €) de Jean-Etienne ANTOINETTE, Sénateur-Maire (2008-2014), pour cette opération.

Toutefois, afin de répondre au plus juste aux besoins de la population, il convient de réactualiser le coût d'objectif des travaux de couverture. C'est à cet égard qu'un bureau d'études spécialisé a été sollicité afin de faire un estimatif pour la mise hors d'eau du plateau sportif du bourg de Montsinéry se décomposant en 6 phases comme suit :

- 1- Démontage soigné de la clôture existante ;
- 2- Réalisation des fondations en BA ;
- 3- Réalisation d'une charpente métallique ;
- 4- Réalisation d'une toiture en tôle ondulé ;
- 5- Eclairage intérieur ;
- 6- Remise en place de la clôture.

L'ensemble des travaux incluant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les honoraires des bureaux d'études, de contrôle et du coordonnateur SPS s'élève à un coût d'objectif de 303 900 €.

Aussi, il convient d'approuver la modification du plan de financement pour cette opération comme suit :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux de participation</b>
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) au titre du contrat territorial	85.000,00 €	27,97 %
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	158.120,00 €	52,03 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	60.780,00 €	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>303 900,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la réactualisation du coût d'objectif de l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;
- Approuver la modification du plan de financement mentionné supra ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 53/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur la couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry (modification du plan de financement) ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

#### **DECIDE**

**Article 1:** **APPROUVE** la réactualisation du coût d'objectif de l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;

**Article 2:** **APPROUVE** la modification du plan de financement ci-après :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territorial de Guyane (CTG) au titre du contrat territorial	85.000,00 €	27,97 %
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	158.120,00 €	52,03 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	60.780,00 €	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>303 900,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Article 3:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

**Patrick LECANTE**

Publication le :

